

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le



ID: 090-249000241-20180927-2018_07_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires et membres suppléants.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Monique DINET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Daniel FRERY à Jacques ALEXANDRE, Jacques DEAS à Denis BANDELIER, Fréderic ROUSSE à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 septembre	Le 20 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard LIAIS est désigné.

2018-07-02 Approbation du Plan de zonage de l'assainissement de Delle Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_02-DE

Vu la délibération n° 2018-01-06 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2018 mettant à l'enquête publique le zonage d'assainissement de la commune de Delle,

Vu l'arrêté communautaire du 22 mai 2018 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique du 11 juin au 13 juillet 2018,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur Léon BILLEREY,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement sur la commune de Delle, à savoir :

- l'assainissement collectif sur l'ensemble de la commune,
- excepté trois zones en assainissement non collectif qui concerne huit habitations (extrémités des rues de l'Ege et des Parcs; extrémité du Faubourg de Belfort après la voie ferrée, berge opposée de la Batte au niveau de la rue de la Libération),
- la maîtrise des ruissellements ayant pour objectif de ne pas aggraver, et progressivement d'améliorer, les conditions d'écoulement par temps de pluie dans les réseaux situés à l'aval des zones nouvellement aménagées,

tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,
- la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et 123.12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,
- le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées,
- le plan de zonage de l'assainissement sera intégré au Plan Local d'Urbanisme, de la commune de Delle.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 0 3 0CT. 2018

Le Président

Le Président

Christian RAYOTI